

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 21 mai 2021
à 10 h en la salle polyvalente René Monnet**

Convocation du 17 mai 2021

Etaient présents :

CHRETIEN Claudine
CARAPLIS Jacques
CARRARA Julie
HELAS Jean-Louis
LE COZ-BEY Françoise
MONNET Gautier
POUCHOT ROUGE BLANC Georges
RAVARY Martin
ROUX Henry-Pierre

Etaient absents :

BLANC Roger
Pouvoir à ROUX Henry Pierre
NOVO Riccardo
Pouvoir à CHRETIEN Claudine

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, M RAVARY Martin Conseiller municipal qui se propose pour assurer cette fonction est nommé secrétaire de séance.

Avant d'examiner les points à l'ordre du jour, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter une délibération relative au goudronnage des DSE et de la bande piétonne entre Ville Haute et Ville Basse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Autorise Mme le Maire à rajouter cette question à l'ordre du jour.

La séance débute à 10h15.

I – Administration Générale

I-1 Camping

I-1.1 Location terrain

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 mai 2020.

Madame le Maire rappelle que les surfaces de la Lame et des Ponceaux s'élève désormais à 36.475 m².

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reconduire la convention à passer avec l'association pour la Réglementation du Camping à Névache.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Autorise Madame le Maire à signer pour la saison 2021 la convention annuelle de location avec l'Association pour la Réglementation du Camping à Névache au prix de 0,17 € le m².
- Décide de payer en octobre 2021 à l'Association précitée la location des terrains au prix de :

0,17 € le m² soit 36.475 m² x 0,17 € = 6 200.75 € arrondi à 6200 €.

- Autorise Madame le Maire à mandater la somme correspondante.

I-1.2 Camping tarifs

Mme CHRETIEN rappelle la délibération du 27 juin 2019 fixant une nouvelle grille de tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

Modifie les tarifs (nuitée) applicables à partir de la date d'ouverture du camping en 2021 sur les secteurs des Ponceaux et de la Lame comme suit :

○ Adultes (18 ans et +).....	2,00 €
○ Enfants (6 à 18 ans).....	1,00 €
○ Camping car.....	10,00 €
○ Caravanes.....	6,00 €
○ Garage immobilisé.....	3,00 €
○ Moto.....	2,00 €
○ Voiture.....	2,00 €
○ Tente (1 à 4 places).....	3,00 €
○ Tente (5 places et +).....	5,00 €
○ Accès Borne électrique (par jour 10A).....	5,00 €
○ Douche.....	1,50 €
○ Vidange camping car.....	2,00 €

I-1.3 Achat d'un vélo à assistance électrique

Mme Chrétien demande à M. Jacques Caraplis de présenter cette délibération.

M. Caraplis précise que le camping étant très étendu, il est nécessaire d'équiper les agents d'un véhicule pour faciliter leur déplacement et écourter les délais d'intervention. Par ailleurs, il serait également à disposition de la responsable des activités touristiques pour des déplacements rapides sur la commune.

Pour ce faire, M. Caraplis propose d'acheter un Vélo à assistance électrique.

Plusieurs fournisseurs ont été sollicités mais seul Cycles and Skis a fait une proposition qui respecte les délais impartis pour la somme de 2850.89€TTC et qui comprend le vélo, le casque, le cadenas et la bombe anti-crevaison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour, 2 voix Contre, ROUX Henry Pierre et BLANC Roger (peut d'utilisation, 2 mois uniquement – inquiétude quant à l'entretien du vélo) et 0 Abstention

- Approuve l'exposé de M. Caraplis
- Décide d'acheter ce VAE selon les modalités indiquées et de mandater les sommes correspondantes.

I-2 Location terrains Vallée Etroite

Madame le Maire rappelle les précédentes délibérations et notamment celles des 15 juin 2015, du 6 juin 2016, du 3 juillet 2017, du 25 juin 2018, du 17 juillet 2019 et du 25 mai 2020 concernant les terrains loués à l'année à M. AMBROIS CLOVIS Stefano, Mrs ALIMONTI et LANTELME à l'usage de parking et précise qu'il est souhaitable de reconduire les conventions d'occupation pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Remercie les propriétaires qui acceptent de louer leurs terrains afin de limiter le stationnement anarchique et ainsi participer à la protection des patrimoines naturels de Vallée Etroite.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de location au prix augmenté de 0,12 € le m² avec les propriétaires concernés, à savoir :
 - Mr ALIMONTI Guilio :
Parcelle M 129 pour une superficie de 764 m²
Parcelle O 3 pour une superficie de 1350,50 m²,
 - M. AMBROIS CLOVIS Stefano :
Parcelle O 3 pour une superficie de 1350,50 m²,
 - Mr LANTELME Carlo
Parcelles M 139 (557 m²) et M 140 (1216 m²) pour une superficie totale de 1770 m²

- Autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes et à mandater les sommes correspondantes.

I-3 Location terrasses

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 mai 2020 et indique qu'il y a lieu de délibérer sur la location du domaine public et privé communal à usage de terrasses commerciales.

Elle propose de reconduire pour l'année 2021 les termes des délibérations des années antérieures sur ce sujet, à savoir : réception de demandes écrites en mairie en vue d'établissement de baux précaires avec les commerçants qui souhaitent occuper le domaine public ou privé de la Commune au prix de 5 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Adopte le principe d'établir des baux précaires avec les commerçants qui en feront la demande écrite pour la location du domaine public ou privé de la commune à usage de terrasses commerciales.
- Adopte pour l'année 2021 le montant de 5 € par m² loué.
- Autorise Madame le Maire à faire établir et signer les baux d'occupation précaires et à établir les titres de recettes correspondants.

I-4 Conventions

I-4.1 Mise à disposition d'un broyeur

Afin de traiter le dépôt de déchets verts, la commune a sollicité la communauté de communes du Briançonnais afin qu'elle puisse lui mettre à disposition un broyeur de végétaux.

Pour cela la commune doit signer une convention de mise à disposition avec la communauté de communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

I-4.2 Cyber risque

Le centre de gestion 05 propose aux communes de mutualiser les procédures de passation sur ces marchés d'assurance visant à couvrir le risque de cyber attaques. Pour cela le centre de gestion a constitué un groupement de commandes de collectivités territoriales et d'établissements publics pour les assurances cyber risques.

Madame le maire propose de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2022-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion des Hautes-Alpes coordonnateur du

groupement et l'habitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dans l'éventualité où la phase de définition des besoins ait présenté l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au groupement ; Que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

I-4.3 Zanzibar

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 mai 2020 et invite le Conseil Municipal à reconduire le Centre de Loisirs sans hébergement Zanzibar cet été.

Il indique :

- Que le Centre fonctionnera du 8 Juillet au 20 Août 2021 inclus,
- Que la participation financière communale ne pourra excéder 8.500 €, le coût définitif étant arrêté après validation du bilan par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Que cette année en raison de la crise sanitaire actuelle et des règles afférentes en vigueur, l'effectif d'accueil sera restreint et dans le respect des priorités fixées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- De reconduire pour l'année 2021 le Centre Aéré aux conditions décrites ci-dessus.
- D'approuver la participation financière de la commune pour un montant maximum de 8.500 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec Zanzibar pour la mise en œuvre de ce Centre et à mandater les dépenses correspondantes.

I-4.4 Etude programmation mairie

Mme le Maire demande à Jean Louis Hélas de présenter cette délibération.

Afin de définir le lieu d'implantation de la future mairie, un travail de recensement et de comparaison des bâtiments communaux a été réalisé. Selon ce travail 3 solutions ont été retenues :

- Le bâtiment de la mairie historique à Ville Haute
- Le bâtiment de l'ancienne école à Ville Basse
- Le terrain nu à construire, à étudier conjointement avec le bâtiment des services techniques et des pompiers.

Aujourd'hui et à partir de cette liste, la commune souhaite réaliser une étude de faisabilité comparée de ces 3 lieux susceptibles d'être retenus pour l'aménagement de la mairie.

A l'issue de cette étude, le conseil municipal en concertation avec la population définira le lieu d'implantation de la nouvelle mairie.

L'étude évaluera la faisabilité de l'aménagement de chacun des lieux désignés au regard des contraintes foncières, urbaines, techniques et réglementaires.

Cette étude comprendra 3 phases :

- L'étude de faisabilité comparée qui proposera une analyse comparée des 3 lieux pour aider au choix du lieu le plus pertinent sur la base de critères objectifs.
- L'étude de préprogrammation qui étudiera les solutions d'aménagement du lieu retenu.
- L'étude de programmation qui précisera les données, besoins, contraintes et exigences particulières au projet.

Pour réaliser ce travail la mairie en relation avec IT05 a fait appel à un Assistant à maître d'ouvrage qui propose cette prestation pour un montant total de 16 362.50€HT.

Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés pour financer ce projet sans, pour le moment, de réponse positive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 1 voix Contre Mr POUCHOT ROUGE-BLANC Georges (coût trop important, étude possible en interne avec des éléments déjà existants, décision pas mûre) et 0 Abstention

- D'approuver cet exposé
- De retenir cette proposition de M. Chauvin Jérôme et de mandater les sommes correspondantes.

I-5 Tarif parking de Vallée Etroite

Madame le Maire précise qu'un tarif de parking à 2€ a été fixé en Vallée Etroite sur la période estivale et que ce dernier n'a jamais été réévalué.

Madame le Maire rappelle que pour faire fonctionner 2 personnes sont embauchées et que cette année elles seront épaulées par un ASVP en cours de recrutement.

Elle rappelle qu'à ce dispositif s'ajoute celui des navettes reconduites chaque année.

Au vu de la fréquentation touristique croissante et les besoins d'investissement qui en découlent, la commune propose d'augmenter ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- De passer le prix du parking à 3euros/jours.

I-6 Demande de subvention espace Valléen

Afin d'accompagner le dispositif de navette et de gestion de flux de véhicules, la commune souhaite avoir une action sur le cheminement piéton entre Roubion et Ville Haute.

Ce cheminement nécessite d'être balisé pour orienter et canaliser les piétons en dehors des parcelles exploitées ou des espaces protégés.

Un dossier a été préparé avec une demande de devis correspondant. Ce devis établi par la société Alpcom s'élève à 17 409€HT soit 20 890.80€TTC.

Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre du programme Espace Valléen porté par la communauté de communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Autorise Mme le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des espaces Valléens et du FNADT selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Pourcentage
Signalétique	17 409€	Région	6 963.60€	40 %
		Etat FNADT	6 963.60€	40 %
		Autofinancement	3 481.80€	20 %

- Autorise Madame le maire à faire une demande de commencement anticipé des travaux
- Autorise Madame le Maire à valider ce devis et mandater les sommes correspondantes.

I-7 travaux de goudronnage

Madame le maire indique que le Département va entreprendre des travaux de goudronnage de la route départementale du Cros à Ville Haute. Elle propose de profiter de ces travaux pour effectuer le goudronnage de la zone piétonne entre ville Haute et Ville Basse ainsi que le tour des DSE.

Sur la zone entre Ville haute et Ville basse, le département propose que le goudronnage se fasse sur toute la largeur de la route y compris la bande piétonne mais que cette dernière soit à la charge de la commune.

Par ailleurs, afin de réduire les coûts de déplacement et d'installation de chantier, Madame le Maire a sollicité la routière du midi afin qu'elle goudronne également la zone délimitée par des bordures autour des dispositifs semi-enterrés.

Ces deux projets sont prévus au budget.

Ces travaux rentrent dans l'enveloppe cantonale qui couvre 55% du montant de la dépense.

2 devis ont été établis par la Routière du Midi :

- Pour la surlargeur pour un montant de 8150.10€ HT soit 9780.12€ TTC
- Pour les DSE pour un montant de 5054€ HT soit 6064.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- De valider ces deux devis
- De mandater les sommes correspondantes

I I– Emploi

I-1 Services techniques

Madame le Maire demande à Françoise Le Coz-Bey de présenter cette délibération. Françoise Le Coz-Bey rappelle au conseil municipal que Jean-Daniel Fine fait l'objet d'un arrêt de travail jusqu'au 31/05/21.

En cas de prolongement de l'arrêt de travail, Mme Le Coz Bey propose de procéder au recrutement d'un agent pour la durée couvrant cet arrêt de travail à compter du 1 juin 2021. Toutefois, en cas de reprise du travail de M. Fine, Madame LE COZ-BEY propose, qu'au vu de la charge de travail prévue pour les services techniques, qu'une personne soit quand même embauchée pour « accroissement saisonnier d'activité » sur la période du 1/06/2021 au 30/09/2021 et pouvant être prolongé en fonction de la charge de travail ; le temps de travail étant de 35 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Autorise Madame le Maire à lancer le recrutement d'un agent à compter du 31 mai en remplacement de l'agent en arrêt de travail qu'en cas de reprise de l'agent, autorise Mme le maire à recruter une personne pour « accroissement saisonnier d'activité »,
- Autorise Madame Le Maire à signer le contrat d'embauche.
- Décide de rétribuer cet agent sur le grade d'adjoint technique, Echelle C1, 7° échelon (IB 365 IM 338), pour 35 heures hebdomadaires, les éventuelles heures supplémentaires étant récupérées ; les congés payés étant calculés au 1/10 des sommes perçues.
- Autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes.

I-2 ATSEM

Madame CHRETIEN demande à Mme LE COZ – BEY de présenter cette délibération.

Mme LE COZ – BEY rappelle les délibérations des 29 juillet 2016, 25 juin 2018 et 20 mai 2019 et 20 juillet 2020 et précise que Mme Fanny LEFEVRE a été embauchée en qualité d'ATSEM, gestion et surveillance de la cantine scolaire, garderie sur un poste en vacance d'emploi.

Mme LE COZ - BEY rappelle que cette embauche se réalise dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (titulaire du grade), et qu'elle est réglementée.

Par ailleurs, elle précise que le nombre d'heures hebdomadaires est fixé à 25 h 52 annualisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

- Approuve cet exposé et demande à Mme le Maire de lancer un appel à candidature pour le recrutement :
 - Soit d'un agent possédant le concours d'ATSEM
 - Soit d'un agent contractuel sur le grade d'ATSEM

(Dont les fonctions seront les suivantes : gestion et surveillance de la cantine, garderie périscolaire et fonction d'ATSEM) à compter du 30 août 2021, pour une durée d'un an renouvelable une fois et pour une durée hebdomadaire annualisée de 25 h 52 (dans le cas d'un agent contractuel).

Cet agent sera rémunéré sur le grade ATSEM (C2 -2^e échelon) et percevra les primes correspondantes.

- Autorise Mme le Maire à recruter la personne de son choix, et à signer le contrat à durée déterminée correspondant.
- Autorise Mme le Maire à mandater les sommes correspondantes.

I-3 Subvention aux associations

Madame le Maire reporte la délibération en juin.

La séance se termine à 12 h 09.